

ÉTABLISSEMENT :
COLLÈGE FRANÇOIS VILLON
34980 SAINT GÉLY DU FESC
Tél. : 04.67.84.00.55

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N° de la séance : 1
 En date du : Jeudi 06 novembre 2025
 Transmis le : Mercredi 19 novembre 2025

Nature de la séance : ordinaire / ~~extraordinaire~~
 à 18H00
 à Madame l'Inspectrice d'Académie-Directrice Académique des services de l'Éducation Nationale de l'Hérault
 Monsieur le Président du Conseil départemental de l'Hérault
 L'ensemble des membres du Conseil d'Administration

Présidence : Yamina HADJI
 Secrétaire de séance : Mme TAMAIN, représentante des parents d'élèves
 Membres absents / excusés : voir annexes
 Nombre de membres présents : 23 en début de séance Quorum : 14

<u>Ordre du jour :</u>	Pages PV	Pages annexes	Points votés pour	N° acte
I. CONSEIL D'ADMINISTRATION				
1. Présentation de l'ordre du jour	1			
2. Règlement intérieur du conseil d'administration	1	7	accord	11
3. Installation du CA avec création de la commission permanente sur la base de délégations définies	1	8 à 11	accord	
4. Adoption du procès-verbal de la séance du 10 avril 2025	2	12 à 15	accord	10
II. ORGANISATION DE L'EPL				
1. Délégations octroyées aux adjoint(s) du chef d'établissement	2			1
2. Plan annuel de Remplacement de Courte Durée.	2			
3. Répartition des Indemnités de Missions Particulières et des Parts Fonctionnelles	3			
III. VIE SCOLAIRE				
1. Retour rapide sur la rentrée	3/4			
IV. AFFAIRES FINANCIERES				
1. Voyages 2025.2026	5	16 à 17	accord	3/4
2. Tarifs divers	4	18 à 19	accord	5/6
3. Acceptation dons et legs	5		accord	2
4. Autres affaires financières	4		accord	7/8
Nombre de pages du procès-verbal : (hors page de garde et émargement) : 6				
Pages annexes numérotées : 6 / P7 – P12				

Signature de la Présidente du Conseil d'Administration et de la secrétaire de séance
 La secrétaire de séance, La principale

Tam.



**COLLÈGE FRANÇOIS VILLON SAINT GÉLY DU FESC
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

DU 06-11-2025

I - CONSEIL D'ADMINISTRATION

Pièce(s) jointe(s) en annexe : aucune

N° acte généré : aucun

Madame la Principale ouvre le premier conseil d'administration de l'année scolaire à 18h07.

23 personnes sont présentes à l'ouverture, le quorum de 14 est atteint.

Les absents excusés sont les personnes indiquées sur la liste d'émargement.

Mme Tamain, représentante des parents d'élèves, assure les fonctions de secrétaire de séance.

I - CONSEIL D'ADMINISTRATION

Pièce(s) jointe(s) en annexe : aucune

N° acte généré : aucun

I – 1. Présentation de l'ordre du jour

Il est rappelé qu'en vertu de la réglementation, l'ordre du jour est proposé par la cheffe d'établissement. Il n'est donc pas nécessaire de l'adopter en début de conseil.

Madame la Principale présente l'ordre du jour, avec ajout du point III.2 à la demande des représentants des personnels enseignants et d'éducation et des représentants de parents d'élèves :

- III. VIE SCOLAIRE
- Retour rapide sur la rentrée
- *Point sur les travaux de rénovation du collège et sur la possibilité de travaux ciblés dans l'attente.*

I - CONSEIL D'ADMINISTRATION

Pièce(s) jointe(s) en annexe : P7

N° acte généré : 11

I – 2. Règlement intérieur du Conseil d'administration

Madame la Principale présente en séance le règlement intérieur, avec une modification portant sur la correction d'une erreur à l'article 1 (« lycée » est remplacé par « collège »).

Si l'on se base sur les 27 membres en fonction au sein du conseil, le quorum du conseil sera donc de 14. La proposition prévoit que les débats n'excéderont pas deux heures (excepté si la majorité des membres présents le demande) et qu'au-delà tout point de l'ordre du jour non abordé sera reporté au prochain CA.

Le règlement intérieur du conseil d'administration est adopté par l'ensemble de ses membres.

Résultat du vote :

Quorum :	14
Vote pour :	23
Vote contre :	0
Abstentions :	0

I - CONSEIL D'ADMINISTRATION

Pièce(s) jointe(s) en annexe : P8 – P11

N° acte généré : aucun

I – 3. Installation du CA et vote de la composition des commissions.

Chacun des collèges composant le conseil d'administration a communiqué à la principale les membres se proposant de siéger dans les différentes commissions de travail. Les listes récapitulatives de composition nominative des commissions sera joint en annexe du PV du CA.

La principale rappelle que la commission permanente a délégation du CA pour traiter directement certains sujets qui seraient sinon traités en CA. Les années précédentes, la commission permanente avait délégation pour les voyages et sorties scolaires, et les contrats.

Les décisions actées en commission permanente doivent être présentées au CA suivant, sans débat ni vote.

L'an dernier, la commission permanente ne s'est réunie qu'une seule fois. La question des voyages étant à l'ordre du jour de ce CA et les contrats étant peu nombreux, Mme Hadji (Principale) et Mme Carayon (secrétaire générale) s'interrogent sur la pertinence de créer une commission permanente cette année.

Des représentants des personnels enseignants proposent de ne pas créer de commission permanente mais d'instaurer une commission de travail non décisionnaire avec les membres initialement proposés pour la commission permanente. La principale approuve cette proposition. La principale présente la composition des différentes commissions.

Concernant le comité d'éducation à la santé, la citoyenneté et l'environnement (CESCE), la principale délègue le pilotage à son adjointe. Le 1^{er} aura lieu courant décembre. L'objectif pour cette année est de mettre en place des actions de prévention par niveau.

La prochaine commission des fonds sociaux aura lieu le 4 décembre à 13h.

En prenant appui sur le document complété avant l'ouverture de la séance, le CA valide la composition des commissions et ne crée pas la commission permanente.

Arrivée de Mme Basile à 18h14 : 24 présents

Résultat du vote : validation des commissions sans délégation à la commission permanente :

Quorum : 14
Vote pour : 22
Vote contre : 0
Abstentions : 2

I - CONSEIL D'ADMINISTRATION

Pièce(s) jointe(s) en annexe : Aucune

N° acte généré :10

I – 4. Adoption du procès-verbal de la séance du 10/04/2025

Aucune autre observation n'est faite.

Le procès-verbal de la séance du 10/04/2025 est adopté.

La principale informe les membres qu'il y aura un C.A. bilan en fin d'année

Adoption du PV de CA du 10/04/2025

Résultat du vote : Quorum : 14
Vote pour : 21
Vote contre : 0
Abstentions : 3

II - ORGANISATION DE L'EPL

Pièce(s) jointe(s) en annexe : aucune

N° acte généré :1

II – 1. Délégations octroyées aux adjoint(s) du chef d'établissement

Mme la principale présente pour information les délégations à ses adjointes

- Délégation à Mme Delamare (principale adjointe) : actes liés au pilotage pédagogique de l'établissement, actes liés au suivi individuel ou collectif des élèves, à la gestion des ressources humaines des personnels d'enseignement, d'éducation et administratifs, à la sécurité des biens et des personnes.
- Délégation à Mme Carayon (secrétaire générale) : en matière de GRH et d'ordonnancement

II - ORGANISATION DE L'EPL

Pièce(s) jointe(s) en annexe : aucune

N° acte généré : aucun

II – 2. Plan annuel de Remplacement de Courte Durée

Référence : Décret n°2023-732 du 8 août 2023

Mme la principale explique que les remplacements de courte durée concernent les absences prévisibles (accompagnement de sorties ou de séjours, réunions pédagogiques, formations, convenance personnelle etc.) ou non (raisons de santé, événement familial inopiné etc.) inférieures à 15 jours. La durée de chaque nouvelle absence est calculée pour sa durée propre sans tenir compte des absences précédentes.

Les objectifs du plan sont d'assurer la continuité de l'enseignement en limitant le nombre d'heures de cours non remplacées, en veillant à ce que les élèves ne subissent pas de perturbations majeures dans leur apprentissage en raison de l'absence temporaire d'un enseignant.

Le collège a été doté de 25 Pactes. Il est obligatoire d'attribuer 50% de l'enveloppe des Pactes alloués pour ce champ (soit 12,5 parts fonctionnelles). Le principe est de proposer aux enseignants volontaires les créneaux sur la même discipline ou la même équipe pédagogique.

À ce jour, 8 personnels ont accepté d'assurer un remplacement de courte durée. Les enseignants peuvent se signaler auprès de l'équipe de direction tout au long de l'année.

Ce plan a été présenté au conseil pédagogique du 13 octobre 25, sans qu'il n'y ait de remarques particulières. Il fera l'objet d'un bilan en juin.

En réponse à une question, la principale indique que le remplacement ne se fait pas forcément sur une même matière.

II - ORGANISATION DE L'EPL

Pièce(s) jointe(s) en annexe : aucune

N° acte généré : aucun

II – 3. Répartition des Indemnités de Missions Particulières et des Parts Fonctionnelles

Chaque année des indemnités pour des missions particulières sont allouées au collège. Elles sont de 2 ordres :

IMP : cette année, l'enveloppe est de 7,75 (en diminution de 0,5). Ces indemnités sont fléchées et une lettre de missions est rédigée pour les personnels concernés.

Pactes : 25 parts fonctionnelles ont été attribuées cette année (en diminution de 0,78). 12,5 sont prévues pour le RCD.

Ces indemnités permettront de rétribuer les personnels intervenant dans différents domaines (RCD, Devoirs faits, découverte des métiers, liaison école-collège, pHARE, suivi individuels des EBEP...).

Comme pour les IMP, des lettres de mission sont rédigées pour fixer les objectifs attendus.

Le dispositif « devoirs faits » a été mis en place. L'an dernier, 182 heures y avaient été consacrées.

Cette année, il y a beaucoup de volontaires sur ce dispositif : à ce jour, 14 intervenants sur 16 créneaux, pour 65 élèves concernés. Les élèves sont au plus 10 par créneaux, si possible de même niveau voire même classe pour plus d'efficacité.

Les élèves s'engagent à être présents sur une période entière entre deux vacances scolaires.

Les familles des élèves qui en auraient besoin ont été contactées pour les inciter à s'inscrire.

Mme la principale présente la répartition des IMP et PACTES.

III – VIE SCOLAIRE

Pièce(s) jointe(s) en annexe : aucune

N° acte généré : aucun

III – 1. Retour rapide sur la rentrée

La principale présente la structure pour cette première période de l'année par niveau pour un effectif global de 740 élèves, dont 49 germanistes, 115 latinistes, 32 élèves en section sportive. 690 élèves sont demi-pensionnaires (93% des effectifs).

Un bilan sur les personnels est fait. Tous les postes d'enseignants ont été assurés, ce qui a permis une rentrée sereine. A noter que la PsyEN, Mme Landriot a été absente mais que partiellement remplacée.

Concernant les personnels de vie scolaire, l'équipe était au complet.

S'agissant des ATC (agents territoriaux), le gestionnaire de bâtiment absent depuis la rentrée n'a été que ponctuellement remplacé, ce qui a posé des problèmes notables compte tenu de la vétusté de l'établissement. A noter que la direction du Pôle Education Jeunesse du CD 34 nous a attribué un demi-poste supplémentaire d'agent polyvalent à compter du 1^{er} novembre 2025. Mme la secrétaire générale souligne que le demi-poste supplémentaire d'agent polyvalent ne sera pourvu qu'en mars 2026. Avec le demi-poste vacant à l'heure actuelle, cela fait un agent à temps plein en moins par rapport au nombre d'agents affectés.

Mme la principale présente les résultats du DNB pour la session de juin 2025 : 94,95% en légère baisse. Ce taux est supérieur au taux académique de 84,9% (en baisse de 0,7 point).

Retour des orientations des 224 élèves de troisième en 2024-2025 : 223 ont obtenu une orientation en 2^{nde} générale ou technologique (soit 83%), 38 ont obtenu une orientation en filière professionnelle ou en apprentissage (soit 17%), 1 élève n'a obtenu aucune orientation. Un dispositif alternatif lui est proposé.

DISPOSITIF PHARE : la CPE présente le dispositif d'après un diaporama officiel. Pour rappel, 1 élève sur 5 est harcelé, 1 sur 3 n'en parle à personne. Elle présente les critères pour définir le harcèlement, rappelle le mécanisme du harcèlement.

« pHARE » est un dispositif systémique qui permet aux adultes de réfléchir, se positionner et agir.

Le dispositif pHARE comporte une démarche de labellisation. Cette année, le collège sera en phase d'engagement.

L'équipe ressource, qui doit être de 5 personnes minimum, se compose de 11 personnes volontaires actuellement (enseignants, AESH, CPE, infirmière). Tout le personnel sera sensibilisé sur le sujet et une communication plus large sera faite.

Un bilan sera réalisé chaque année.

Lors de la Journée contre le harcèlement du 6 novembre, il a été demandé aux élèves et personnels de s'habiller avec une touche de couleur verte. Beaucoup ont joué le jeu. Par ailleurs, les élèves rempliront un questionnaire sur le harcèlement dans les semaines à venir, probablement via Pronote.

III – VIE SCOLAIRE

Pièce(s) jointe(s) en annexe : aucune

N° acte généré : aucun

III – 2. Point sur les travaux de rénovation du collège et sur la possibilité de travaux ciblés dans l'attente

Mme Lernout (conseillère départementale) présente la situation concernant les travaux de rénovation du collège :

En avril 2025, malgré le contexte budgétaire difficile du Département, le Président du Conseil départemental a arbitré en faveur des travaux sur le collège de Saint Gély du Fesc (au détriment de celui de Saint Clément de Rivière), pour un montant de travaux de 14 millions d'euros.

Le planning prévisionnel est le suivant :

- 1^{er} semestre 2026 : passation de marchés publics
- 2^{ème} semestre 2026 : ordre de service
- 2^{ème} semestre 2027 : début des travaux
- 1^{er} semestre 2028 : livraison de la 1^{ère} tranche
- Rentrée 2029 : fin des travaux et livraison pour la rentrée.

La principale nouvellement nommée souhaite voir les plans. Les professeurs demandent si les plans sont encore modifiables car la dernière version connue n'était pas satisfaisante. Pour ces travaux de rénovation, il était notamment prévu l'agrandissement de 7 salles, 4 salles supplémentaires, une rénovation énergétique, etc. Les professeurs alertent sur le fait qu'il ne faudrait pas que l'agrandissement des salles aboutisse à une restriction du nombre de salles.

La principale et la conseillère départementale vont demander à ce qu'un membre de chaque collège de représentants du CA puisse être présent lors de la présentation des derniers plans. Mme la principale remercie Mme la conseillère départementale pour son soutien sur ce sujet.

IV - AFFAIRES FINANCIÈRES

Pièce(s) jointe(s) en annexe : aucune

N° acte généré : 6

Mme la secrétaire générale explique que certains éléments doivent être approuvés en amont pour permettre de préparer le budget 2026, qui sera présenté à un prochain CA.

IV – 1. Tarifs divers

- Tarifs des repas :

Le tarif du repas pour les élèves est fixé par le Département et n'est pas soumis à l'approbation du CA : anciennement à 4,10 €, il est passé à 4,60 € au 1^{er} septembre 2025 et restera le même en 2026.

Environ 90 familles bénéficient de l'aide à la restauration du Département.

Les autres tarifs de repas (« tarifs commensaux ») sont fixés par le CA. Il existe actuellement 3 tarifs différents. Ayant déjà été augmenté au 1^{er} janvier 2025, il est proposé de les maintenir pour 2026 :

	Tarifs 2024	Tarifs 2025	Tarifs 2026
Agents AED, AESH, administratifs de catégorie C	3,00 €	3,50 €	3,50 €
Professeurs, personnel de direction et administratif de catégorie A	4,30 €	4,80 €	4,80 €
Hôtes occasionnels	5,20 €	5,70 €	5,70 €

La 1^{ère} tranche de tarif (catégorie C) reste basse par rapport au tarif fixé pour les élèves. Cela s'explique par la volonté de ne pas le faire remonter trop brutalement. Il faudrait l'augmenter l'année suivante. Les tarifs commensaux sont adoptés à l'unanimité

Résultat du vote : Quorum : 14

Vote pour : 24

Vote contre : 0

Abstentions : 0

IV - AFFAIRES FINANCIÈRES

Pièce(s) jointe(s) en annexe : aucune

N° acte généré : 5

- Autres tarifs :

Le CA doit se prononcer sur les tarifs de remplacement des cartes de cantine, carnets de correspondance et livres lorsqu'ils sont perdus ou détériorés. Pour 2026, il est proposé le maintien des tarifs 2025 :

	Tarifs 2026
Cartes de cantine	7 €
Carnets de correspondance	3 €
Manuels scolaires et livres du CDI	Prix d'achat du livre neuf par le collège (prix public moins remise accordée par le fournisseur)

Concernant les cartes de cantine, beaucoup de cartes sont remplacées, le tarif n'est pas dissuasif. Le coût réel de remplacement est de l'ordre de 5€. Pour les carnets de correspondance, il y a peu de remplacement de carnets. S'agissant des livres, la remise accordée par le fournisseur est pour l'instant de 9% sur les livres et 26% sur les manuels scolaires.

Ces tarifs sont mis au vote. Ils sont adoptés à l'unanimité

Résultat du vote : Quorum : 14

Vote pour : 24

Vote contre : 0

Abstentions : 0

IV - AFFAIRES FINANCIÈRES

Pièce(s) jointe(s) en annexe : aucune

N° acte généré : 2

IV – 2. Acceptation dons et legs

Mme la secrétaire générale demande aux membres du CA de valider l'acceptation des dons ou legs dans le cadre de voyages scolaires en Italie.

Résultat du vote : **Quorum :** 14
 Vote pour : 24
 Vote contre : 0
 Abstentions : 0

IV - AFFAIRES FINANCIÈRES

Pièce(s) jointe(s) en annexe : aucune

N° acte généré : 8

IV – 3. Autres affaires financières

- Répartition de la dotation 2025 des Crédits globalisés

Une dotation de 17 666 € a été accordée en 2025 : pour le renouvellement des manuels scolaires pour le niveau 6^{ème} (15 139 €), pour l'achat des carnets de liaison (970 €), pour le contrat d'autorisation de reproduction par reprographie d'œuvre protégées (1 556 €).

Toutes les dépenses ont déjà été effectuées sauf les manuels scolaires d'histoire-géographie, dans l'attente d'un changement de programme éventuel. Si l'enveloppe n'est pas utilisée au 31 décembre 2025, le reliquat sera perdu.

Un professeur demande si la version numérique des manuels coûterait moins cher que la version papier. La secrétaire générale indique que c'est le contraire. La question des manuels papier ou numérique touche à la liberté pédagogique de l'enseignant et il y a des avantages et des inconvénients des deux côtés.

Vote pour les crédits globalisés

Résultat du vote : **Quorum :** 14
 Vote pour : 24
 Vote contre : 0
 Abstentions : 0

IV - AFFAIRES FINANCIÈRES

Pièce(s) jointe(s) en annexe : aucune

N° acte généré : 7

IV – 3. Autres affaires financières

- Répartition entre les services ALO et SRH

La règle est que chaque dépense doit être imputée sur le service pour laquelle la dépense est réellement exécutée. *Pour mémoire, il existe plusieurs « services » au sein du budget du collège, chacun devant être équilibré en dépenses et en recettes : Activités pédagogiques (AP), Vie de l'élève (CE), Administration et logistique (ALO), Service restauration et hébergement (SRH), Bourses nationales (SBN) et Opérations en capital (OPC).*

Il peut cependant être difficile de répartir certaines dépenses. Il faut donc déterminer des clés de répartition réalistes entre les services ALO et SRH pour :

- la viabilisation (eau, électricité, chauffage),
- les contrats communs entre les deux services

Mme la secrétaire générale présente et explique les clés de répartition proposées.

Les clés de répartition sont soumises au vote

Résultat du vote : **Quorum :** 14
 Vote pour : 24
 Vote contre : 0
 Abstentions : 0

IV - AFFAIRES FINANCIÈRES

Pièce(s) jointe(s) en annexe : aucune

N° acte généré : 4

IV – 4. Voyages 2025.2026

Deux voyages sont prévus cette année :

Voyage en Italie à Rome : pour 40 élèves latinistes de 3^{ème}. La période du séjour est du 12 au 17 avril 2026. Le coût par personne est de 545 €. Il comprend le transport en bus, l'hébergement en hôtel et les repas. Une mise en concurrence a été faite avec 3 devis (obligatoire). Le coût pour les 4 accompagnateurs est pris en charge par l'établissement. Le coût pour les élèves est pris en charge à 45€/élève par le Foyer socio-éducatif (dont 7€ par le biais d'une opération de vente, à déterminer avec les professeurs concernés). Le reste à charge pour les familles est donc de 500 €.

Un vote sur la participation des familles de 500 € est soumis aux membres du C.A.

Résultat du vote :	Quorum :	14
	Vote pour :	24
	Vote contre :	0
	Abstentions :	0

IV - AFFAIRES FINANCIÈRES

Pièce(s) jointe(s) en annexe : aucune

N° acte généré : 3

Voyage en Allemagne à Unterschleisseim, près de Munich : pour 17 élèves de 4^{ème} et 3^{ème}. La période du séjour est du 7 au 13 février 2026. Le coût par personne est de 330 €.

Il comprend le transport en train et les visites lors de la venue des Allemands. En effet, il s'agit d'un échange avec des élèves allemands (venue des Allemands du 21 au 27 mars). En Allemagne, c'est l'établissement allemand qui finance les visites. Les élèves devront se rendre à la gare de Montpellier car il n'y aura pas de départ devant le collège. Un covoiturage pourra être organisé entre les différentes familles à condition que toutes les règles de sécurité des conducteurs soient totalement assurées.

Pour le train, il s'agit d'un 1^{er} devis car la SNCF revoit ses tarifs chaque 1^{er} janvier. Il est donc prévu un peu plus que le devis actuel.

Un vote sur la participation des familles de 330 € est soumis aux membres du C.A.

Départ de Mme Cretu à 20h10

Résultat du vote :	Quorum :	14
	Vote pour :	23
	Vote contre :	0
	Abstentions :	0

La séance est levée à 20h15.

Signatures de la présidente du conseil d'administration et de la secrétaire de séance

Secrétaire de séance

La principale



REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
--

Article 1- Afin de respecter l'esprit du CA, instance qui délibère sur la politique du Collège, il paraît souhaitable que les questions posées soient des questions importantes qui relèvent de la compétence du conseil ; pour les questions « d'information » sur des points particuliers, la communication et le dialogue internes au quotidien seront privilégiés. Les questions portées par les membres, ainsi que les motions devant être présentées, doivent parvenir par écrit au président du CA au moins 48 heures ouvrables avant la date du CA.

Article 2 – Le chef d'établissement fixe l'ordre du jour, les dates et heures des séances du conseil d'administration en tenant compte des demandes d'inscription que lui ont adressées les membres du conseil. Elles seront distribuées dans le cadre d'un des 4 chapitres organisant les débats :

1. CONSEIL D'ADMINISTRATION
2. ORGANISATION DE L'EPL
3. VIE SCOLAIRE.
4. AFFAIRES FINANCIÈRES

Toute question proposée peut être inscrite à l'ordre du jour, sous réserve du respect des dispositions concernant l'instruction préalable d'une question par une autre instance. Le conseil d'administration peut, à son initiative, adopter tous vœux sur les questions intéressant la vie de l'établissement (Art. R. 421-23). En cas de désaccord persistant entre le chef d'établissement et la majorité des membres du CA sur l'inscription d'un point à l'ordre du jour, le conseil d'administration peut être réuni en séance extraordinaire à la demande de la moitié au moins de ses membres sur un ordre du jour déterminé (Art. R. 421-25).

Article 3 – Le chef d'établissement envoie les convocations, accompagnées de l'ordre du jour et des documents préparatoires, au moins huit jours à l'avance, ce délai pouvant être réduit à un jour en cas d'urgence ». Les suppléants ne sont pas convoqués au Conseil d'Administration et n'y participent qu'en cas d'empêchement du titulaire. Un membre titulaire ne pouvant pas participer à une séance du Conseil d'Administration se charge de contacter son suppléant et de lui transmettre les documents préparatoires.

Article 4 – Le quorum est constaté en tout début de séance ; le CA désigne ensuite un secrétaire et approuve le compte rendu de la précédente séance ; la prise de parole est gérée par le Président. La durée du CA **qui ne devrait pas excéder deux heures (excepté à la demande de la majorité des membres)**.

Article 5 – Lors des débats, s'impose le respect mutuel des opinions et avis des diverses parties.

Article 6 – Si le quorum n'est pas atteint, le CA est convoqué dans un délai minimum de huit jours, et maximum de quinze jours ; ce délai peut être réduit à trois jours en cas d'urgence.

Article 7 – Le vote est personnel : aucune procuration n'est possible ; il s'effectue à main levée ou à bulletin secret si un membre du CA le demande. En cas de restrictions sanitaires, lorsque les réunions plénières ne sont pas possibles en présentiel, un mode de vote électronique se substitue au vote à bulletin secret.

Article 8 – Les membres du Conseil sont astreints à l'obligation de discrétion pour tout ce qui a trait à la situation des personnes et des dossiers.

Article 9 – Si le conseil d'administration ne donne pas délégation à la commission permanente lors de sa première séance, 2 commissions de travail sont constituées (règlement intérieur et répartition de la DHG sur la base des membres prévus pour une commission permanente).



Région académique
OCCITANIE

Collège François Villon

COMMISSION DE TRAVAIL (PERMANENTE)

ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026

REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION	TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
Principale	Yamina HADJI			
Principale Adjointe	Isabelle DELAMARE			
Secrétaire Générale	Géraldine CARAYON			
REPRÉSENTANT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL	TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
	Michèle LERNOUT		Jérôme LOPEZ	
REPRÉSENTANTS DES PARENTS D'ÉLÈVES	TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
	Claire BOUSSES	FCPE	Anne BOURSIAC	FCPE
	Cécile TAMAIN	Amicale	Christelle COLOMES	Amicale
	Emilie MONNET	Amicale	Christophe RITTERSZKI	Amicale
REPRÉSENTANTS DES ÉLÈVES	TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
	Axel DEMAILLE		Zoe GODIN	
REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS	TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
Personnels Administratifs, Techniques, Sociaux et Santé (ATSS)	Philippe LAFOREST		Mustapha OUSSAA	
Personnels d'Enseignement et d'Éducation (PEE)	Anne CORDIER		Sophie GARCIA	
	Damien ANGILELLA		Christine RINGUET	
	Lysa VERCAMER		Sophie MARTIN	



Région académique
OCCITANIE

COMITE D'ÉDUCATION SANTE CITOYENNETÉ ET ENVIRONNEMENT (CESCE)

ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026

Collège François Villon

REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION	TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
Principale	Yamina HADJI			
Principale Adjointe	Isabelle DELAMARE			
Secrétaire Générale	Géraldine CARAYON			
Conseillère Principale d'Éducation	Carole BOUCHAREB			
REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE	Anne MEYROUR			
REPRÉSENTANTS DES PARENTS D'ÉLÈVES	TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
	Cécile KAOUANE	FCPE	Cyrille VIOLLE	FCPE
	Béatrice CAILLON	Amicale	Edwige POTIN	Amicale
	Priscilla MARDEMOOTOO-GUILLOUD	Amicale	Christelle COLOMES	Amicale
	Vincent CLOAREC	Amicale		
REPRÉSENTANTS DES ÉLÈVES	TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
	Axel DEMAILLE		Elodie BOURJOT	
	Arthur VERDIÉ		Zoe GODIN	
	Léo VIGROUX		Tom HARDEMAN	
REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS	TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
Personnels Administratifs, Techniques, Sociaux et Santé (ATSS)	Isabelle VARDON		Sébastien MACOR	
Personnels d'Enseignement et d'Éducation (PEE)	Isabelle CEYTE		Damien ANGILELLA	
	Delphine FORGEAU		Sophie MARTIN	
	Lysa VERCAMER			



académie
Montpellier

Région académique
OCCITANIE

Collège François Villon

COMMISSION EDUCATIVE

ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026

REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION	TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
Principale	Yamina HADJI			
Principale Adjointe	Isabelle DELAMARE			
Conseiller(ère) Principal(e) d'Éducation	Carole BOUCHARB			
	Aymeric GOGIBUS			
REPRÉSENTANTS DES PARENTS D'ÉLÈVES	TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
	Cyrille VIOLLE	FCPE	Ayat KOUBIAA	Amicale
REPRÉSENTANTS DES ÉLÈVES	TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
	Léo VIGROUX		Tom HARDEMAN	
REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS	TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
Personnels d'Enseignement et d'Éducation (PEE)	Khaled AILEM		Delphine FORGEAU	



Région académique
OCCITANIE

Collège François Villon

CONSEIL DE DISCIPLINE

ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026

REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION	TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
Principale	Yamina HADJI			
Principale Adjointe	Isabelle DELAMARE			
Secrétaire Générale	Géraldine CARAYON			
Conseillère Principale d'Éducation	Carole BOUCHAREB			
REPRESENTANT DE LA COMMUNE	Anne MEYROUR			
REPRÉSENTANTS DES PARENTS D'ÉLÈVES	TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
	Anne BOURSIAC	FCPE	Thomas GUILLOUD	FCPE
	Nadia MAZOUZI	Amicale	Ayat KOUBIAA	Amicale
	Priscilla MARDEMOOTOO-GUILLOUD	Amicale	Christelle COLOMES	Amicale
REPRÉSENTANTS DES ÉLÈVES	TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
	Axel DEMAILLE		Zoe GODIN	
	Arthur VERDIÉ		Elodie BOURJOT	
REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS	TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
Personnels Administratifs, Techniques, Sociaux et Santé (ATSS)	Isabelle VARDON		Christine ARTAUD	
Personnels d'Enseignement et d'Éducation (PEE)	Isabelle CEYTE		Anne CORDIER	
	Christine RINGUET		Corinne NEUHART	
	Khaled AILEM		Christine BERNA	
	Sophie GARCIA		Amazir HIMEUR	

ANNEXE

P12



Région académique
OCCITANIE

COMMISSION DE FONDS SOCIAUX

Collège François Villon

ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026

REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION	TITULAIRES		SUPLÉANTS	
Principale	Yamina HADJI			
Principale Adjointe	Isabelle DELAMARE			
Secrétaire Générale	Géraldine CARAYON			
Conseillère Principale d'Éducation	Carole BOUCHARÉB			
Secrétaire de Gestion	Evelyne PERNIN			
Infirmière	Isabelle VARDON			
REPRÉSENTANTS DES PARENTS D'ÉLÈVES	TITULAIRES		SUPLÉANTS	
	Emilie MONNET	Amicale	Olivia PENDRIEZ	Amicale
	Thomas GUILLOUD	FCPE	Anne BOURSIAC	FCPE